



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Autocave à vapeur	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01E86-160575/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 01E86-160575	Date 2016-03-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-950-69069	
File No. - N° de dossier pv950.01E86-160575	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-16	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mirza, Bushra	Buyer Id - Id de l'acheteur pv950
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3186 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD NEATBY BLDG OTTAWA, ONTARIO K1A 0C6 CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Le présent amendement est destiné à réviser le fuseau horaire pour la date de clôture du 16 mars 2016 de la demande de proposition (DP), à modifier la spécification obligatoire n° 4 et à publier les réponses à toutes les questions reçues.

1— Sur la première page de la DP :

Supprimer : Eastern Standard Time (EST)

Insérer : Eastern Daylight Saving Time (EDT)

2— À l'Annexe B, Spécification obligatoire n° 4, l'appareil doit comporter une porte à bras radial ouvrant à gauche, une chambre à charnière et une paroi double.

Insérer : Une porte coulissante verticale est acceptable. L'ouverture de l'autoclave doit respecter les dimensions minimales d'ouverture indiquées.

Toutes les autres modalités et conditions de la DP restent inchangées.

3— Questions et réponses à propos de l'autoclave à vapeur

1. Spécification obligatoire n° 1 : Taille externe maximale de l'appareil : 39 po de largeur sur 73 po de hauteur sur 55 po de profondeur ou de longueur; doit pouvoir passer à travers l'ouverture d'une porte mesurant 39 po de largeur sur 83 po de hauteur.

Q1. Une unité mesurant 39,5 po (L) x 73,5 po (H) x 65 po (P) y compris des butées d'écartement du mur est-elle acceptable?

R1. Oui, Agriculture et Agroalimentaire Canada accepterait un système mesurant 39,5 po (L) x 73,5 po (H) x 65 po (P) y compris des butées d'écartement du mur, mais c'est un maximum absolu.

2. Spécification obligatoire n° 3.1 : La chambre doit se composer d'acier inoxydable 316 et son boîtier, d'acier ordinaire ou d'acier inoxydable 316; son enceinte doit être fermée.

Q2. L'unité doit-elle être de construction fermée ou prévue pour être encastrée dans un mur?

R2. L'unité n'est pas destinée à être encastrée dans un mur, mais placée dans une pièce en compagnie d'autres autoclaves. L'habillage de l'autoclave doit comprendre des panneaux finis sur toutes ses faces.

3. Spécification obligatoire n° 3.2 : Une étagère en acier inoxydable 316 doit être incluse.

Q3. Est-ce que le chariot de transport ci-après peut être considéré comme les étagères requises?



R3. Oui, Agriculture et Agroalimentaire Canada accepterait un tel chariot, mais seulement si ses étagères sont en inox 316.

4. Spécification obligatoire n°3.3 : La température de fonctionnement de la chambre doit être de 100 à 135 °C.

Q4. Dans l'industrie, le cycle à 100 degrés est utilisé à moins de 3 %. Le Ministère a-t-il l'intention de s'en tenir à ce cycle ou est-il prêt à accepter un cycle à 104 °C?

R4. Une température de fonctionnement de 104 °C est acceptable.

5. Spécification obligatoire n°4 : L'appareil doit comporter une porte à bras radial ouvrant à gauche, une chambre à charnière et une paroi double.

Spécification obligatoire n°3 : La chambre interne doit avoir une capacité d'au moins 500 L et son ouverture doit mesurer au moins 26 po de largeur sur 26 po de hauteur sur 48 po de profondeur. La taille externe de l'appareil doit mesurer au plus 39 po de largeur sur 73 po de hauteur sur 55 po de profondeur.

Q5. Est-ce qu'une porte coulissante verticale serait acceptable pour l'autoclave?

A5. Agriculture et Agroalimentaire Canada accepterait une porte coulissante verticale, mais les dimensions minimales d'ouverture de l'autoclave doivent impérativement être respectées.

Q6. Y a-t-il un besoin pour un cycle avancé, comme la déshydratation à l'air pulsé ou le séchage sous vide?

R6. La réponse est « Non ».

Q7. L'unité sera-t-elle employée pour traiter des liquides?

R7. La réponse est « Oui ».

Q8. L'unité a-t-elle besoin d'un équipement de chargement de la chambre, puisqu'il s'agit d'un stérilisateur de grand volume?

R8. La réponse est « Oui ».

9. Spécification obligatoire n°2 : Capacité maximale de vapeur de 180 lb/h, avec une option d'alimentation interne en vapeur (une alimentation interne est disponible).

Q9. La vapeur est-elle fournie par une source interne, car les machines de cette taille n'ont généralement pas besoin d'un générateur de vapeur?

R9. La vapeur est fournie par une alimentation interne et Agriculture Canada n'a pas besoin d'un stérilisateur ou d'un autoclave avec générateur de vapeur intégré.